



**Mairie de  
Montjoyer**

**AU COEUR DES LAVANDES  
AGISSONS ENSEMBLE**

**POUR MONTJOYER**

**Regards sur Montjoyer et ses Hameaux**



*Photo Isabelle Martinet Milano*



*Photo Isabelle Martinet Milano*



# TABLE DES MATIÈRES

- 1** **MOT DU MAIRE**  
Message du maire à la population
- 2** **VIE MUNICIPALE**  
Budget et conseils municipaux
- 4** **ACTUALITÉS**  
Dernières actualités de la Commune
- 12** **VIE DE VILLAGE**  
Actions et associations
- 21** **VU DANS LA PRESSE**  
Du haut niveau à Montjoyer
- 22** **ÉTAT CIVIL - AGENDA**  
Etat civil et agenda



## LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Montjoyer et de ses hameaux,

L'année 2022 se termine et le 16 décembre, notre place de village a ouvert le temps des festivités.

La fête de Noël a été une réussite et je remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies pour que cela soit possible. Certes, le froid et surtout notre bon vieux mistral ne nous ont pas épargnés mais pendant quelques heures les bonnets, les gants et surtout l'énergie des enfants lui ont tenu tête.

Permettez-moi de remercier plus particulièrement, l'Abbaye d'Aiguebelle pour son soutien logistique (avec le prêt d'une nacelle) qui a permis à notre village d'être illuminé. Merci à frère Marc Henry pour sa patience et son savoir-faire dans le maniement de cet engin; à l'APE, qui par ses actions a su réaliser le bonheur des enfants et le plaisir des grands; et enfin à nos amis de Réauville représentés notamment par la Municipalité et l'Association Environnement et Patrimoine qui ont apporté un soutien et une présence inestimable.

Je le dis souvent mais dans un monde où les comportements individualistes sont de plus en plus faciles et encouragés, cette vie de village est importante.

Bien sûr, qu'il est facile (et souvent agréable !) de rentrer chez soi et de regarder Netflix, de rester chez soi et de télétravailler au chaud.

La période du Covid a changé et sûrement accentué certains comportements mais gardons-nous de penser que nous n'avons pas besoin de relations humaines, qu'elles soient sociales, professionnelles, familiales...

Vivre dans un village permet cela et doit nous pousser à cela aussi.

Vous allez le lire dans ce nouveau bulletin, notre action et plus largement ce qui s'est passé à Montjoyer vont dans cette direction.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous le 9 janvier à 11h30 à la salle des fêtes pour un moment convivial pour les vœux de la Municipalité qui après deux ans de restriction vont enfin pouvoir se tenir.

Nous pourrons ensemble évoquer tous les sujets et les projets qui attendent Montjoyer dans les prochains mois.

*Bien à vous, Marc Henry.*



Pages 2-3

## DES NOUVELLES DU CONSEIL

Cette rubrique n'a pas vocation à faire un compte rendu exhaustif des activités du Conseil Municipal mais à signaler les principales délibérations.

### Conseil Municipal du 13 juin 2022

- Une subvention de 124€ a été accordée à l'association du personnel des employés communaux.
- Une subvention de 400€ a été accordée à l'ACCA pour l'organisation de la fête votive de Montjoyer qui se tiendra les 9 et 10 juillet.
- Le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'un repas intergénérationnel le 28 août. Si ce repas est principalement à destination des seniors (60 ans et plus) qui seront invités, il est ouvert à tous. Afin de favoriser une large participation, les jeunes de 12 à 18 ans seront également invités. Le Conseil valide les repas proposés par le traiteur : 28€ pour les adultes et 8 € pour les enfants.
- Afin de mieux connaître l'état du réseau assainissement du

Frayssé et décider des travaux à réaliser dans les années à venir, le Conseil Municipal souhaiterait refaire le schéma directeur assainissement. Dans ce but le Conseil décide de solliciter le pôle Ingénierie eau et assainissement du département afin d'obtenir un devis pour cette prestation.

### Conseil Municipal du 17 juin 2022

Le Conseil Municipal a délibéré pour le choix du Maître d'œuvre qui assurera l'étude globale de notre projet de « traverse du village ». Terra Topia a été retenu, pour un montant de 12 000€. L'acte d'engagement qui sera signé prévoit qu'à l'issue de cette étude globale, Terra Topia assurera la maîtrise d'œuvre de la première tranche de travaux, le long de la D550, entre l'entrée du village et le carrefour de la déviation.

### Conseil Municipal du 9 septembre 2022

- Les communes ont la possibilité d'utiliser le seul support numérique pour faire connaître les décisions de la commune. Elles doivent délibérer si ce n'est pas le cas. Il a été décidé de maintenir l'affichage sur les panneaux de la place Saint Paulin tout en mettant les prin-

cipales décisions sur le site internet de la mairie, notamment les délibérations du conseil municipal.

- Les référents ambroisie ont été confirmés. Il s'agit de Babeth Maître pour les employés municipaux et Brice Charpenel pour les élus. Il est convenu que les deux référents se rencontreront régulièrement pour faire le point sur le sujet.

- L'avis de la Commune de Montjoyer a été demandé sur la DUP (Déclaration d'utilité publique) de la déviation de Tulette. La commune est concernée dans la mesure où, en compensation de ce projet, le département, avec notre accord, a proposé de créer sur notre commune une zone protégée de « pelouses sèches » (parcelle communale sous le radar). La commune de Montjoyer n'a pas d'observation sur ce projet tel qu'il est présenté dans le dossier reçu en mairie.

- Il a été décidé d'accorder à Gaël et Babeth un avancement de grade auquel ils peuvent prétendre en fin d'année 2022. Afin de concrétiser cette décision, il a été décidé de créer les postes correspondants.

- une subvention de 150€ a été accordée à la biblio-



thèque de Roussas où se rendent régulièrement les élèves du RPI de Montjoyer/Réauville.

- Il a été décidé de renouveler le contrat d'assistance informatique pour le suivi de notre comptabilité avec la société JVC. Ce contrat pour 3 ans à compter du 1er janvier 2023, prend en compte le passage aux nouvelles règles comptable M57. Ce contrat inclut le matériel informatique.

En traitant le dossier de la Grange Saint Paulin, nous avons découvert que la commune n'était pas au clair concernant l'accessibilité des différents bâtiments recevant du public. Il a été décidé de reprendre ce dossier en faisant appel à un cabinet de conseil, pour nous aider à faire le diagnostic et à déposer les demandes d'autorisation de travaux réglementaires. Il s'agit de lister les travaux décidés et de justifier ceux que l'on ne fait pas pour obtenir des dérogations. Cela concerne la Mairie, l'école, l'église et la salle des fêtes. Les chapelles ne devraient pas être concernées dans la mesure où elles ne sont ouvertes pour les offices qu'une seule fois par an. Il a été décidé de confier cette étude à la société XF Conseil pour un montant de 3 800€.

### **Conseil Municipal du 17 octobre 2022**

- Le contrat d'entretien des climatisations réversibles de la mairie est confié à ETM pour un montant de 546€ /an.

- Le Conseil Municipal décide de réaliser un suivi annuel des cloches et du paratonnerre de l'église pour un montant de 361,2€/an.

- Par obligation réglementaire, la Communauté de communes (CCEPPG) a délibéré et décidé que les communes reversement 0% des taxes d'aménagement qu'elles percevaient. Le Conseil Municipal par obligation réglementaire a également délibéré pour ne reverser à la CCEPPG 0% des taxes d'aménagement perçues. A noter que pour Montjoyer l'essentiel des taxes d'aménagement perçues correspondent aux travaux d'habitation.

- Afin de préciser les limites de propriétés le long de notre projet de « traverse du village » et connaître ainsi nos marges de manœuvre, le Conseil municipal a décidé de confier une étude topographique à l'entreprise Valentin pour un montant de 6480€

- Une convention sera signée entre le SIVOS de Montjoyer / Réauville et la commune de Montjoyer. Cette convention précisera les conditions de mise à disposition de l'employée communale assurant la conduite du bus du SIVOS pour les activités pédagogiques or-

ganisées par les enseignants (Bibliothèque, piscine...).

- Une subvention a été accordée à l'APE pour l'année scolaire 2022/2023 pour un montant de 530€. Ce montant correspond à 20€/élève partagés entre les deux communes de Montjoyer et Réauville.



## RESEAU 4G... QUE S'EST-IL PASSÉ AVEC NOTRE ANTENNE ?



Après le vol de câbles aériens en juillet dernier qui a privé les abonnés de notre village de téléphone et d'internet pendant quelques jours, Montjoyer a été à nouveau confronté en septembre dernier à des problèmes de réception en téléphonie et en 4g durant presque deux semaines. Nous nous sommes adressés au responsable de la maintenance de l'antenne qui nous a communiqué les informations suivantes.

L'antenne-relais de Montjoyer ne fonctionne pas de manière autonome mais en maillage avec un relais lié à d'autres antennes.

Les absences de connexion rencontrées en septembre dernier sont liées à une mauvaise intervention d'un sous-traitant sur ce relais, ce qui a occasionné une rupture d'alimentation de l'antenne de Montjoyer.

Dès l'ouverture de cet incident et avant même un signalement de notre part, les techniciens de dépannage, prévenus électroniquement, interviennent dans un délai de 6 à 8 heures après connaissance du problème.

Depuis, l'antenne est remise en service et la réparation effectuée semble pérenne. Néanmoins, il peut toutefois subsister sur certaines heures une faiblesse (relative) de couverture de réseau liée cette fois au nombre de connexions.

Les services de gestion nous ont assuré par ailleurs qu'il n'y a pas de mise en concurrence de l'antenne de Montjoyer avec d'autres communes plus importantes que notre village.

Pour terminer, les soucis rencontrés ces derniers mois, ne sont nullement liés au déploiement de la fibre. A ce sujet, qu'on se rassure, elle arrive !

Le déploiement est réalisé et, au premier trimestre 2023, chacun pourra choisir son fournisseur d'accès pour bénéficier de ce service.



## EXTENSION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE, UN PROJET POUR NOTRE MUNICIPALITÉ



Vous vous rappelez de l'information qui avait été donnée, vous étiez peut-être à la réunion publique du 30 juin 2021, vous en avez entendu parler ou ce projet vous est inconnu ?

Dans tous les cas, il convient de faire un point d'étape sur un dossier important pour notre commune.

Le 31 mai 2021, la Municipalité a voté une délibération actant l'étude d'un projet d'extension de notre parc photovoltaïque, sur la partie sud de la D550 et à l'ouest du parc existant.

Très clairement, ce choix s'appuie sur deux raisons principales.

La première est évidemment financière. Les ressources de la commune étant principalement limitées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat (en baisse régulière), il faut impérativement trouver d'autres sources de revenus pour l'avenir de notre commune.

A ce titre, la location de parcelles communales pour ce type de projet constitue une manne non négligeable : si la zone pressentie était validée par les services de l'Etat, l'opération rapporterait près de 70 000€ par an à notre commune pendant 50 ans.

On comprend aisément que très rares sont les opérations pouvant assurer une telle somme pour une petite commune comme la nôtre, qui plus est de façon pérenne !

La deuxième raison est davantage d'ordre écologique et idéologique. L'investissement dans des énergies qui sont, toutes proportions gardées, décarbonées et qui assurent une indépendance énergétique à notre pays, nous a paru avoir du sens à notre époque.

Voici donc les principaux points techniques que nous pouvons indiquer au stade où nous en sommes.

Aujourd'hui l'étude d'impact sur la faune et la flore touche à sa fin et apparaît encourageante.

- Nous sommes sur un scénario privilégié d'une surface exploitée de l'ordre de 10 ha pour une





puissance de 8 Mégawatts environ.

- Un accord conventionnel est en cours avec Monsieur Brice CHARPENEL pour le développement d'une exploitation ovine sur le parc.
- L'ONF a été consulté en ce qui concerne la zone exploitée et sur la végétalisation des haies du parc qui devront être de qualité.

Enfin, nous avons rendez-vous avec les services de l'Etat (DDT), pour une première présentation de ce projet. Nous serons accompagnés de notre développeur (l'entreprise CCE) et de notre président d'Intercommunalité Monsieur Patrick ADRIEN.

Le but de cette visite est de présenter ce projet et d'identifier les actions à mener pour le finaliser, étant entendu que leur validation reste une condition sine qua non pour la poursuite de celui-ci.

Si cela était le cas, suivraient plusieurs étapes comme l'enquête publique, la révision de la carte communale, le dépôt du permis de construire, pour ne citer que les principales nous touchant directement.

## PROJET AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VILLAGE



La sécurisation de la départementale 550, la réfection des rues et de la place Saint Paulin se poursuivent.

L'entreprise Terra Topia a été choisie pour réaliser l'étude globale du projet.

Depuis quelques jours, vous avez peut-être remarqué l'entreprise Valentin géomètre qui effectue des relevés topographiques.

Ces relevés vont, entre autres, délimiter le domaine public et préciser nos possibilités afin d'acquérir des morceaux de parcelles le long de la départementale, si besoin est.

Avec ces différents relevés, Terra Topia pourra nous proposer un projet global début 2023. Alors, des

réunions seront organisées pour recueillir vos avis.

Tout ce travail se poursuivra avec un nouvel appel d'offre pour choisir une entreprise qui réalisera la première tranche de travaux en 2023/ 2024.



## AMÉNAGEMENT ET EMBELISSEMENT DU VILLAGE ET DE SES HAMEAUX

Vous l'avez observé, que ce soit avec la commission participative ou par l'action municipale, notre but (en dehors même des chantiers plus lourds qui suivent leur cours) est de poursuivre l'aménagement et l'embellissement de notre commune.



Dans ce sens, nous avons rédigé avec la commission participative un projet global qui nous permet d'avoir une vision cohérente des actions qui peuvent être menées. (Voir précédent bulletin)

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés : Parc multisports avec ses aménagements végétalisés et de mobiliers urbains, vergers sur l'ancien stade de foot, PAV (Point d'apport volontaire) en cours de végétalisation, végétalisation de la place de l'église et enfin de la place du village.

*Olivier mis en terre par notre agent Gaël avec l'aide des habitants Jonathan REDON et de Sandrine JUCHEREAU sa compagne que nous remercions ainsi que Brice CHARPENEL pour le transport de terre.*

*Le bâti en pierre a été réalisé par Ghislain DIEFF, maçon, habitant de la commune.*

La commission participative qui s'est réunie le 18 novembre va poursuivre ce travail avec l'équipe municipale.

Au programme, le choix et la disposition de bancs dans et aux alentours du village et de ses hameaux.

Ceux-ci devront être placés de façon à offrir un point de vue remarquable et un arrêt judicieux pour les déplacements et autres promenades.

Mais leur intégration devra aussi s'appuyer sur l'identification des lieux où la convivialité peut naturellement se faire.



La poursuite de la végétalisation de l'entrée du village et de la grande rue sera aussi au menu des membres de ce groupe de travail.

La réflexion sur les hameaux devra suivre et nous espérons que les habitants de ceux-ci intégreront cette commission car l'avis des premiers concernés est toujours essentiel dans ce type de démarche.

Tous ces travaux doivent s'harmoniser et ne pas empiéter sur le travail du bureau d'étude.

Celui-ci planche actuellement sur une proposition d'aménagement de notre traverse

et plus largement sur l'ensemble d'un périmètre incorporant la place de l'église, la grande rue et notre place de village.

Comment à ce stade ne pas mentionner le projet d'extension de notre parc photovoltaïque qui permettrait sans doute de mener cet aménagement dans sa globalité par les capacités financières qu'il apporterait ?

Notre village et nos hameaux sont beaux et typiques : tous les promeneurs, élus, visiteurs qui passent le disent. Il nous appartient d'entretenir et de mettre en valeur ce patrimoine.





## SOYONS PATIENTS, LE PROJET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA « GRANGE SAINT PAULIN » AVANCE !



Le permis de construire a été déposé et accepté.

Les commissions ad hoc (sécurité, accessibilité) ont validé notre projet.

L'appel public à la concurrence a été publié début novembre, il sera clôt le 16 décembre.

Le choix des entreprises devrait pouvoir se faire avant la fin de l'année 2022.

Les travaux devraient commencer en début 2023.

Pendant ce temps nos financeurs se précipitent. Le Département nous a d'ores et déjà accordé la subvention que nous avons sollicitée.

L'Etat (La Préfecture) vient de nous annoncer que notre projet avait été retenu et nous accorde la subvention attendue.

La région soutient notre projet, le montant de la subvention accordée devrait être connu courant décembre.

Enfin le SDED (Service public Des Energies dans la Drôme) suit avec attention les options techniques pour les travaux qu'il pourrait financer.

Ainsi, ce projet devrait obtenir le maximum de financement à savoir 80% environ.

Nous pensons que les travaux pourront commencer en 2023.

Nous aurons alors l'occasion d'échanger avec les habitants de la commune, intéressés, pour préciser comment pourra être gérée et animée cette « Grange Saint Paulin ».

Nous sommes tous impatients, mais les contributeurs d'un tel projet étant nombreux, il n'est pas simple de faire avancer au même rythme le dossier technique et les dossiers de financement !



## POUR LA CONSOMMATION D'EAU, C'EST AUSSI L'HEURE DE LA SOBRIÉTÉ !

Durant l'été 2022, particulièrement sec, chacun a pu ressentir les tensions à propos de l'utilisation de l'eau.

Si à Montjoyer nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières, certaines communes, de notre Communauté de Communes, proches de Montjoyer, ont dû prendre des dispositions de restriction pour la distribution de l'eau.

A Montjoyer nous avons néanmoins constaté que les sources autour du village étaient à la peine.



Sans attendre les signaux annonciateurs d'une pénurie et les décisions communales de restriction que cela entraînerait, chacun est amené à réfléchir, dans ses comportements et ses habitudes, à la façon de consommer l'eau avec sobriété.

Dans cet esprit, lors du dernier conseil municipal de décembre 2022, il a été décidé de mettre en place une tarification différenciée été/hiver.

Le but est d'inciter à plus de sobriété lors de la période d'été, du 1er avril au 30 septembre, période pendant laquelle l'eau est plus rare et les risques de pénurie plus importants.

Le prix de l'eau distribuée l'été sera majorée de 30 centimes d'euro et le prix de l'eau distribuée l'hiver sera minoré de 30 centimes d'euro.

Par ailleurs, indépendamment de cette tarification différenciée, pour tenir compte des charges supportées par la commune dans les comptes eau/assainissement, il a été décidé d'augmenter de 5 centimes d'euro le prix de l'eau distribuée et d'augmenter de 5 centimes d'euro le prix de l'eau collectée par l'assainissement.



## ENSEMBLE, REDUISONOS NOS DÉCHETS



A compter du 1er janvier 2024, une étape supplémentaire va être franchie. Les déchets organiques qui remplissent nos poubelles, devront être séparés des déchets ménagers. Ils seront collectés séparément. Ces déchets représentent en moyenne 30% de nos déchets ménagers et sont composés en grande partie d'eau.

On comprend dès lors que les frais engendrés par la collecte, le transport et le traitement de ce type de déchet est une hérésie économique et écologique.

Si la collecte et le traitement des déchets sont de la compétence de notre Communauté de commune (CCEPPG), il appartient à chacun d'entre nous d'agir en amont pour moins produire et mieux trier. Ceci afin de maîtriser les coûts qui, avec les exigences réglementaires, entre autres, ne cessent d'augmenter.

Afin de réduire, voire de supprimer, les déchets organiques à collecter, la CCEPPG souhaite encourager le compostage de ces déchets. Ce compostage peut être individuel pour les personnes qui disposent d'un jardin, ou collectif pour les autres.

C'est dans ce cadre que la CCEPPG propose, à la vente, à prix réduit, des composteurs individuels. Vous trouverez en mairie tous les renseignements concernant cette opération.

A noter que la CCEPPG prend à sa charge un peu plus de 50% du coût de ces composteurs.

La commune de Montjoyer soutient cette démarche. Début 2023, nous organiserons une réunion publique afin d'échanger sur sa mise en œuvre et particulièrement sur l'utilisation de ces composteurs individuels. Cette réunion sera aussi l'occasion de réfléchir à la mise en place, à Montjoyer, d'un composteur collectif, permettant à ceux qui ne disposent pas de jardin de contribuer à la bonne gestion de leurs déchets.

Tout comme pour le tri des déchets recyclables, l'efficacité de cette démarche, concernant les déchets organiques, dépendra entièrement de votre engagement.

Nous restons à votre disposition en Mairie pour toute information complémentaire.



## L'HEURE DE LA RENTREE AVAIT SONNÉ



*Bac à sable avec les écoliers.*

La rentrée des classes a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre.

Autour du traditionnel petit déjeuner offert par la municipalité, parents et enfants ont pu se retrouver pour ce moment important dans l'année avant que les petits ne reprennent leur vie d'écolier.

A leur arrivée, les élèves de petites et moyennes sections de maternels avaient pu découvrir, ravis, les nouveaux aménagements de leur cour : un bac à sable et une maisonnette.

Cette demande d'aménagement avait été faite à la Municipalité en Conseil d'école par notre institutrice Marie. Gaël (agent communal) a ainsi œuvré durant les dernières semaines d'août pour que tout soit prêt à la rentrée.

Pour l'installation du bac à sable, il a fallu décaisser un bel espace afin d'aménager ce lieu. Nous remercions chaleureusement Serge Perrin pour l'aide efficace proposée pour ce laborieux travail.

Par ailleurs, il est à noter que notre RPI a connu une restructuration à plusieurs niveaux.

Amélie GENESTON, que nous avons pu embaucher en contrat aidé et pour une



*Maisonnette avec les écoliers.*



durée limitée, a eu la chance de signer un CDI dans une crèche à Valréas dans la dernière semaine du mois d'août et nous a donc quittés.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et nous la remercions pour son investissement durant son passage dans notre école.

Ce départ (programmé à court terme), s'il nous prive évidemment d'une personne, reste gérable pour notre équipe. En effet, Montjoyer accueille désormais 19 élèves (pour 28 l'année dernière), ce qui rend la vie de classe plus aisée pour Marie et Magali (ATSEM) sur le niveau de petite et moyenne section.

L'ouverture d'une classe supplémentaire chez nos amis de Réauville a permis d'accueillir les grandes sections de maternelle chez nos voisins.

Marie CHASTAN, à mi-temps cette année est présente le lundi et le mardi ; le jeudi et le vendredi, c'est Gabrielle ? qui assure la classe.

Enfin, signalons que plusieurs projets sont portés par l'équipe pédagogique avec l'appui de l'APE (Association des parents d'élèves) et des municipalités.

Pour n'en citer que deux : chaque vendredi, les écoliers du RPI se rendent à la bibliothèque de Roussas et, durant 8 semaines, les lundis après-midi, ils fréquenteront les bassins de la piscine de Saint-Paul-Trois Châteaux pour des activités aquatiques.





## UN PLAISIR RENOUVELÉ



*La Chorale du Delta dans l'église de Montjoyer.*

Nous étions une soixantaine ce vendredi 5 août pour assister au concert de l'Ensemble Vocal Delta dirigé par Coline Serreau.

C'est toujours un plaisir d'accueillir ce groupe dans notre église Saint Paulin. La qualité du répertoire proposé par Coline Serreau, le talent des choristes, le décor des peintures murales de l'église, tout était réuni pour passer un agréable moment apprécié de tous.

## MESSE A LA CHAPELLE DU FRAYSSE



Après une interruption liée à l'épidémie de covid 19, c'est avec une grande joie qu'une bonne vingtaine de personnes se sont retrouvées à la chapelle du Fraysse pour la traditionnelle messe des journées du Patrimoine, le samedi 19 septembre.

La paroisse tient à faire vivre les chapelles des 20 villages qui la composent.

Comme à chaque fois, la chapelle était très accueillante, nettoyée et décorée par les habitants du Fraysse. Habités et personnes de passages ont pu à nouveau se réunir sous la protection de St Joseph à qui est dédié cet édifice.



## TRAIL DES NOUNOURS 2022



L'important travail de la préparation réalisé par la jeune équipe de l'association sportive de Montjoyer- Réauville a été récompensé par le nombre de participants au premier trail des Nounours du 15 mai 2022 à Montjoyer.

En effet, 250 coureurs sont venus sur les trois parcours de 7-15 et 26 kilomètres.

Merci à la soixantaine de bénévoles des deux communes qui se sont engagés auprès de l'association sportive de Montjoyer-Réauville.

Sans eux, un tel évènement n'aurait pas pu se réaliser.

Tout cela a permis de verser 1000 euros à l'association Enfant Cancer Santé qui finance la recherche contre le cancer pédiatrique.

Tous les participants ont salué la remarquable organisation et particulièrement la qualité de l'accueil et des parcours.

Rendez-vous est pris pour le 11 juin 2023 à Réauville pour la seconde édition du « Trail des Nounours » où 350 coureurs et 50 marcheurs seront attendus





## LE REPAS DU 28 AOÛT



Le dimanche 28 août, à la salle des fêtes du village, a eu lieu le traditionnel repas des séniors.

Cette année, nous voulions associer toutes les générations et notamment en proposant des tarifs préférentiels pour les ados. Nous poursuivrons dans cette démarche par la suite pour que le maximum d'habitants puisse participer à ce moment sympathique.

Une cinquantaine de personnes ont pu partager le délicieux repas préparé par le traiteur de Saint Paul 3 Châteaux : L.J.B. Traiteur.

Après un apéritif de bienvenue, les participants ont dégusté en entrée, une salade au chèvre chaud suivie par une cassolette de la mer. Puis, le trou provençal, constitué d'un sorbet à la poire relevé par de l'eau de vie de poire williams a permis une



petite pause digestive. Ce fût ensuite le moment de la viande : un délicieux fondant de porc aux pleurotes. Suivaient une assiette de fromages ou une faisselle, un dessert de gourmandises au chocolat pour finir par un café gourmand accompagné de ses douceurs. Le tout accompagné par un verre de clairette de Die ou de crémant.

La municipalité remercie l'Abbaye d'Aiguebelle d'avoir offert les digestifs cette année encore.



## FÊTE DE NOEL



Le **vendredi 16 Décembre**, c'était au tour de la Municipalité de Montjoyer d'organiser la fête de Noël.

En accord avec nos amis de Réauville, cette manifestation se déroule alternativement sur nos deux communes en partenariat avec nos deux écoles, l'APE (association des parents d'élèves) de Montjoyer et Réauville, les associations de nos villages et bien sûr de la Municipalité de Réauville.

Un petit vent soufflait en ce début de soirée ...

Cette fête a débuté à 18h00 dans l'Eglise du village par la représenta-

tion d'une crèche vivante mise en scène par L'Association Environnement et Patrimoine de Réauville.

Soulignons ici, la qualité de cette représentation qui a rempli notre belle église ainsi que le soin apporté aux décors.

Nous nous sommes ensuite dirigés vers la place du village où le Père Noël a remis un cadeau aux enfants des écoles du RPI. (Regroupement pédagogique intercommunal)

Des tables et des bancs étaient à disposition pour permettre aux courageux de profiter des bons produits des





différents stands qui étaient sur place : vente d'huitres (Entre vins et marées), de vins (Dôme d'Elyssas) et de produits des associations...

Les représentants de l'APE ont tenu également un stand pour leur traditionnelle tartiflette que beaucoup ont emporté.

Pour cette occasion, la municipalité offrait un vin chaud et un chocolat au lait accompagné de friandises.

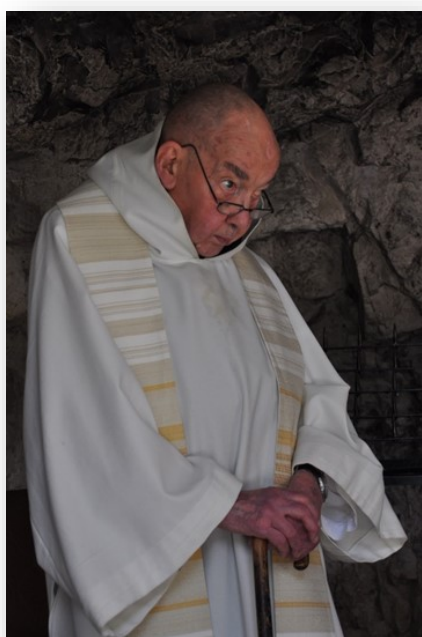
Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette belle manifestation. Particulièrement, l'abbaye d'Aigue-

belle, les Ecoles pour les animations chantées des écoliers

toujours émouvantes, l'association Environnement et Patrimoine et la Municipalité de Réauville pour leur remarquable participation à cette fête.

## MONTJOYER FÊTE SON PREMIER CENTENAIRE

DOM BERNARD, MOINE DE L'ABBAYE D'AIGUEBELLE,  
UNE VIE DONNÉE DANS LA CONFIANCE



Dom Bernard est né le 8 novembre 1922 à Haubourdin dans une famille aisée de la banlieue Lilloise.

Deuxième enfant de la famille, il perd sa mère à l'âge de 5 mois. Son père se remarie et la fratrie comptera 9 enfants au total. Deux de ses sœurs, de respectivement 96 et 85 ans, sont encore de ce monde.

Il grandi dans une famille catholique pratiquante, côtoyant un oncle prêtre et passe une jeunesse heureuse.

Il entre au collège en demi-pension puis en pension. Ces 10 années de pensionnat lui serviront d'entraînement pour la vie monastique et le prépareront à quitter, jeune, sa famille sans appréhension.



Sa vocation monastique est née après un match de foot. Alors adolescent (12-14ans), il visite avec ses camarades un monastère de bénédictins à Omer dans le Pas-de-Calais. Cette rencontre avec les moines bénédictins est à l'origine de sa réflexion et de sa vocation religieuse.

A 18 ans, il entre à la trappe de Notre-Dame de Bonnecombe dans l'Aveyron après un passage au grand séminaire de Limoges. Cette abbaye du 12ème siècle avait été en partie détruite et désertée pendant la révolution française et c'est en 1876 que des moines d'Aiguebelle ont entamé la réhabilitation et le repeuplement du lieu.

Dom Bernard est devenu Abbé de l'abbaye de Bonnecombe en 1961 et le restera jusqu'en 1965 date de la fermeture de l'abbaye. Il vient rejoindre ses frères à l'abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle et en devient même Abbé entre 1983 et 1989.

Depuis 82 ans, Dom Bernard poursuit une vie simple selon la règle de Saint Benoît dans l'humilité et le silence, la pauvreté et la prière, l'amour fraternel et l'obéissance. Le temps s'écoule entre prière (7 offices communautaires par jour répartis entre 3h30 et 20h), étude des écritures, travail manuel et temps de repos.

Aujourd'hui encore il passe ses journées à lire, étudier et « dans sa prière pauvre et confiante, avec une joyeuse espérance, il s'adresse à Dieu comme à un Père qui est à la fois un ami plein de bonté pour lui. »

A la fin de l'entretien, le message que Dom Bernard nous adresse est le suivant :

« Aimez votre village ! Faites ce que vous pouvez pour le rendre agréable et vivant ! Je souhaite que la paroisse (dont dépend le village) reste vivante »

A 100 ans Dom Bernard envisage la mort sans crainte, sans aucune inquiétude. Il l'attend calmement, certain que le contact avec le Seigneur sera alors plus profond.





## MONTJOYER ACCUEILLE LE CALENDRIER DES POMPIERS



Vendredi 18 novembre dans notre salle des fêtes, les pompiers ont remis et dévoilé officiellement leur célèbre calendrier aux élus de notre commune et de celles alentours.

C'était au tour de Montjoyer d'être en effet mis à l'honneur cette année et nous en sommes honorés !

Ce moment a été l'occasion de remercier nos valeureux soldats du feu qui ont été particulièrement sollicités cette année en raison des incendies dus à la sécheresse.

Les habitants du Fraysse auraient dû être évacués le 18 juin dernier sans leur efficace interven-

## OPERATION BRIOCHE



Cette année encore, Yvonne Allien aidée de sa fille Solange et de Sylvette Chaix ont organisé pendant la première semaine d'Octobre 2022 « l'Opération brioches » pour l'Association ADAPEI Drôme.

Les 140 brioches qui leur ont été confiées ont toutes été vendues ! Elles sont vraiment désolées pour les personnes qui n'ont pu être livrées et espèrent recevoir davantage de brioches pour l'année prochaine.

Les bénéfices de cette année sur le secteur Pierrelatte ont permis l'aménagement d'un terrain de sport pour les résidents des établissements.

Yvonne, Solange et Sylvette tiennent une nouvelle fois à vous remercier pour votre participation ainsi que pour l'accueil toujours très chaleureux que vous leur réservez lorsqu'elles viennent frapper à vos portes.

Elles reviendront vers vous début Octobre 2023.



## DEUX HABITANTS A L'HONNEUR

*Voici un article paru dans la Tribune qui va vous faire reconnaître ou découvrir deux habitants de Montjoyer.*

Décidément, après la présentation de notre champion du monde de duathlon, Alain Moenne Locoz, notre village peut se targuer d'avoir de sacrés sportifs !

*MONTJOYER Diane et Yvan, un couple très sportif:*



Après le grand succès du Trail organisé par les jeunes de la nouvelle association sportive Montjoyer-Réauville cet été, la double performance du médaillé Alain Moenne-Loccoz, champion du monde de Duathlon, Montjoyer se taille une place de village attractif pour les sportifs. Ils peuvent apprécier la beauté des paysages, la liberté

de mouvement dans des espaces champêtres préservés avec le soutien moral et amical de la population.

*Un couple passionné par le sport:*

Diane et Yvan Specogna habitants de Montjoyer depuis 2021 ont pu y trouver une qualité de vie qui correspond à leurs attentes.

En compagnie du maire Marc Guy et du premier adjoint Bernard Guy Breton nous les avons rencontrés afin de partager leur passion, plus particulièrement le triathlon et le marathon.

Diane et Yvan sont propriétaires de la boutique « S' Bike », qui commercialise des cycles sur la zone commerciale de Gournier à Montélimar, 134 route de Châteauneuf.

Ils ont choisi Montjoyer comme lieu de vie avec leurs deux enfants, plutôt branchés handball et football pour l'instant. Yvan est plus Drômois que son épouse, Ch'it du Pas de Calais à l'origine, mais apparemment bien adaptée au climat de la Drôme Provençale ! De grands sportifs à la base, VTT pour lui pendant 10 ans et natation, surf pour elle au Brésil où ses parents ont résidé.





Yvan a participé dernièrement en août à un triathlon international longue distance (Iron man) à Embrun, très difficile avec un vélo en panne de vitesses dès le départ. 900 concurrents, il était 92e à l'arrivée !

Diane a concouru lors du Marathon des sables au Maroc en octobre 2021 qui demande une excellente condition physique et le sens de la débrouillardise pour un approvisionnement non organisé. Diététicienne de métier, Diane a dû s'adapter... 250 kilomètres en 6 étapes et autosuffisance ! Elle a terminé avec une grande majorité de femmes par rapport aux abandons des messieurs...

Le week-end des 15 et 16 octobre, ils étaient à Amsterdam pour un marathon (42.195 kms), et un résultat plus qu'honorable, Yvan en 2 h 58 et Diane 3 h18, alors que la gagnante Almez Ayana a terminé en 2 h 17'19". "

## Pages 3-4

# ETAT CIVIL ET INFORMATIONS UTILES

### **ETAT CIVIL :**



**Naissances :** Nous souhaitons la bienvenue à Billy MAGNET né le 04/05/2022

**Mariage & PACS :** Nous félicitons et souhaitons beaucoup de bonheur à Chloé CHASSANY et Louis JAMET pour leur mariage du 08 juillet 2022.  
Nous félicitons le PACS de Mickaël REGNIER et Anne -Laure ROCHER le 21/11/2022

### **INFORMATIONS UTILES :**

**Le secrétariat de la mairie** est ouvert au public les :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30 DE 14H00 A 17H30.

**Coordonnées :**

0972108974

mairie.montjoyer@wanadoo.fr

Site web : <https://www.mairiedemontjoyer.fr>

**Cabinet d'infirmiers :**

Alexandre BILLARD : 0646643110

Chantal DERVIS : 0671988179